



Leuze-en-Hainaut, le 14 mai 2022

Chère marraine, cher parrain,

La fin de l'année scolaire se pointe tout doucement à l'horizon et pour l'ASECD (www.burkinafaso-asecd.com) et le SAS (sas.renouveau@gmail.com) c'est déjà le temps de penser à la rentrée de septembre pour les élèves que vous soutenez dans ce souci d'éducation. Vous savez ce qu'il en coûte pour eux de ne plus poursuivre l'école. C'est pourquoi ils comptent encore sur vous pour l'année scolaire 2022/2023. Vous connaissez les teneurs de ce parrainage pour une année : **160€ (euros)** pour un enfant du primaire et à **190€(euros)** pour un jeune du secondaire. En contrepartie la scolarité est assurée, un repas complet par jour garanti, des soins médicaux et des vêtements adéquats prodigués.

Un secrétaire de l'ASECD vous donnera des nouvelles plusieurs fois par an au sujet de l'évolution de l'enfant, de ses progrès et de ses résultats.

La somme requise peut-être versée sous forme d'un ordre permanent de 14€ pour un(e) élève de primaire ou de 16€ pour un(e) élève du secondaire.

Les coordonnées du compte sont : IBAN : BE59-1030-2581-7226

BIC : NICABEBB

Il est **important** d'indiquer comme justificatif lors du versement : **parrainage ASECD**.

L'ASBL jouit en effet de l'exonération fiscale pour un montant au moins égal à 40 €.

Contact pour tout renseignement : michael.delcourt55@gmail.com tél : **0488/484.159**

Les membres de l'ASECD et du SAS vous remercient très chaleureusement pour le soutien que vous manifesterez dans leur souci de scolarisation des enfants et jeunes du **Burkina Faso**.

P.S. : Si vous connaissez une personne intéressée par ce parrainage, merci de lui faire souscrire le bulletin d'inscription ci-joint

Titre : Mr – Mme – Melle

Nom :

Prénom

Adresse :

.....

Tel : E-Mail :

désire parrainer élève(s) pendant an(s)

Primaire (du CP1 au CM2) : 160 €

Secondaire : 190€

Supérieur : montant à déterminer

Je verse la somme de € (euros)

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer à sas.renouveau@gmail.com ou à l'adresse suivante

